

PROCES VERBAL

De la réunion ordinaire du Conseil municipal
Du 05 avril 2019

Date de la convocation	29 mars 2019
Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers qui assistaient à la séance	9

Le cinq avril deux mille dix neuf à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle municipale, sous la présidence de M. Eric Transon, Maire.

Etaient présents : François L'Huissier, Jean-Pierre Leroux, Carole Le Monnier, Jérôme Cottereau, Sébastien Chevalier, Patrick Béhêtre, Guénaëlle Davoust, Florence Pouteau

Secrétaire : Sébastien Chevalier

Absente Excusée : Ariane de Robien

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 08 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation des résultats
- Subvention budget annexe assainissement
- Vote du budget 2019
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Tarifs assainissement 2019
- Devis Territoire d'Energie 53

2019 - 13 : Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **Approuve le compte de gestion** du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019 - 14 : Approbation du compte administratif 2018

(budget commune – budget assainissement)

Sous la présidence de Monsieur Leroux Jean-Pierre chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

2018		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	281 279.95 €	231 211.30 €	50 068.65 €	109 224.92 €	159 293.57 €
	Section d'investissement	5 437.84 €	50 496.06 €	-45 058.22 €	14 946.43 €	-30 111.79 €
Reste à Réaliser	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	12 178.11 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

2018		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	16 037.26 €	16 457.78 €	-420.52 €	0.00 €	-420.52 €
	Section d'investissement	9 545.64 €	4 553.38 €	4 992.26 €	-5 843.06 €	-850.80 €

Hors de la présence de Monsieur Eric Transon, Maire, le Conseil municipal

⇒ Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018

2019 - 15 : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté : compte 002 :	117 003.67 €
Excédent de fonctionnement capitalisé : 1068	42 289.90 €
Déficit d'investissement reporté : compte 001	30 111.79 €

Budget Assainissement :

déficit de fonctionnement reporté : compte 002	450.52 €
Déficit d'investissement reporté : compte 001	850.80 €

2019 - 16 : Vote des taux 2019

Pour rappel, les impôts perçus au profil de la commune concernant les 3 taxes s'élèvent pour l'année 2018 à 105 272 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité des voix fixe comme suit les taux des trois taxes, soit :

Impôts	Bases 2018	Taux 2018	Produit des taxes 2018	Bases prévisionnelles 2019	Produits à taux constants	Taux Voté 2019	produit correspondant
Taxe d'habitation	252 269	15.21%	38 370	258 200	39 272	15.21%	39 272
Taxe foncier bâti	158 944	22.91%	36 414	163 300	37 412	22.91%	37 412
Taxe foncier non bâti	69 030	44.60%	30 787	70 500	31 443	44.60%	31 443
			105 572		108 127		108 127

2019 - 17 : Subvention budget annexe assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention du budget principal au budget annexe assainissement afin de pouvoir équilibrer le budget 2019.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité

⇒ Décide d'accorder une subvention au budget annexe ci-après :

budget annexe assainissement - exercice 2019

- article 747 : 9 205.26 €

2019 - 18 : Vote du budget 2019

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes en T des budgets primitifs, après en avoir délibéré, vote le budget présenté ci-dessous à l'unanimité :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	394 287.87 €	171 440.35 €
RECETTES	394 287.87 €	171 440.35 €

ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	8 624.48 €	27 907.40 €
RECETTES	8 624.48 €	27 907.40 €

2019 - 19 : Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de convention de découvert n°10000857987 arrive à échéance le 15 mai 2019.

Après avoir pris connaissance de la proposition par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

⇒ Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 20 000 €, aux conditions suivantes :

Montant : 20 000 €

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (index variable) de février (- 0.308 %) + 1.30 %

soit à ce jour : -0.328 %

Prélèvement des intérêts : Trimestriellement par débit d'office

Commission d'engagement : 0.30 % l'an (prélèvement à la mise en place soit 60 €)

Frais de dossier : Néant

Déblocage : par le principe du crédit d'office

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- **Prend l'engagement au nom de la Commune**, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt**, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Eric Transon, Maire de Saint Germain d'Anxure, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2019 - 20 : Tarif assainissement 2019

Monsieur le Maire rappelle que les usagers raccordés au réseau assainissement règlent une redevance pollution de l'eau et modernisation de 0.15 € ht/m³ pour 2019. (pour rappel l'an passé 0.18 €/m³)

Il rappelle également que la commune a signé avec le conseil départementale une convention relative aux missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Le coût s'élève à 0.90 € / habitant.

Année	M3 HT	Abonnement HT	m3 facturé	Abonnement annuel en € HT	Consommation annuel en € HT	TOTAL
2013	0,92 € HT	50,92 € HT	6996	5 452.67	6 436.32	11 888.99
2014	0,92 € HT	53,47 € HT	6974	5 516.33	6 416.08	11 932.41
2015	1,01 € HT	58,82 € HT	6344	6 352.56	6 407.44	12 760.00
2016	1,07 € HT	61,76 € HT	7324	6 670.08	7 836.68	14 506.76
2017	1,08 € HT	62.38 € HT	7605	6 726.67	8 213.76	14 940.43
2018	1.08 € HT	62.38 € HT	7121	6 492.73	7 148.90	13 641.63

Monsieur le maire rappelle qu'une régularisation a été effectuée sur la consommation d'eau pour l'année 2017 d'un montant de 595.46 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des voix décide le montant ci-dessous pour l'année 2019 :

Abonnement : 62.38 € HT pour l'année 2019

2019 - 21 : Devis territoire d'énergie 53

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
26 882.54 €	16 129.52 €	1 075.30 €	17 204.83 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	17 204.83 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	--------------------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section de fonctionnement au compte 65548.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle

Une commission de contrôle doit être en 2019 par commune en lieu et place de la commission administrative

Elle se compose :

1° Dans les communes de moins de 1000 habitants :

- **d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau** parmi les membres prêts à participer aux travaux de commission, **ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal**. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le conseiller municipal est Madame Carole Le Monnier, secrétaire-comptable née le

élections européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se déroulent le dimanche 26 mai 2019.
(scrutin universel direct à 1 tour)

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h

Tableau de présence des élections

8h30-10h30	Carole Le Monnier - François L'Huissier - Ariane de Robien
10h30 - 13h	Sébastien Chevalier - Jérôme Cottreau - Jean-Pierre Leroux
13h - 15h30	Florence Pouteau - Eric Transon - Patrick Béhêtre
15h30 - 18h	Guénaëlle Davoust
15h30-16h45	Florence Pouteau - Sébastien Chevalier
16h45-18h	Carole Le Monnier - Eric Transon

Pensez à demander si les scrutateurs sont toujours ok (Jean-Claude de Claude Foucher)

La séance est levée à 23h30

Le Procès-verbal a été affiché le 12 avril 2019